



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Inspection des toitures du centre historique / Société ORAE DRONE / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (VH - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité, après la tempête ayant impacté la Ville, de disposer d'une vue d'ensemble précise et géoréférencée des toitures du centre historique afin d'identifier les dommages éventuels et de permettre aux habitants de consulter eux-mêmes l'état de leur toiture,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à la société ORAE DRONE et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise ORAE DRONE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 4 600 € HT, soit 5 520 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ORAE DRONE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 600 € HT, soit 5 520 € TTC, concernant l'inspection des toitures du centre historique ;

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 novembre 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 novembre 2025 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 10 novembre 2025.



Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251107-2025_194_DEC-DE